



## Conseil de Coordination de la Dermatologie

Paris, le 20 avril 2011,

Chères consœurs, chers confrères,

Le Conseil de Coordination de la Dermatologie prend acte de la parution du décret du 12 avril 2011 concernant l'interdiction des techniques de lipolyse.

### Composition du CCD

#### **CEDEF**

Brigitte DRENO  
Marie-Sylvie DOUTRE  
Marie-Aleth RICHARD

#### **FFFCEDV**

Philippe BEAULIEU  
Jean-Paul CLAUDEL  
Florence CORGIBET

#### **SFD**

Jean-Philippe LACOUR  
Christine BODEMER  
Pierre WOLKENSTEIN

#### **SNDV**

Georges REUTER  
Luc SULIMOVIC  
Marie ALEOS-GUEGAN

Le Conseil soutient la création d'une commission d'évaluation des techniques de dermatologie esthétique et instrumentale ainsi que d'un observatoire des effets indésirables.

Les travaux de cette commission seront placés sous l'égide de la Société Française de Dermatologie (S.F.D.) et de ses groupes thématiques concernés ; les experts seront issus du milieu hospitalier et libéral. Ces travaux permettront d'appuyer les demandes de modification des décrets en vigueur fondées sur une analyse scientifique, seul gage de sécurité pour les acteurs en présence. Les autres missions de cette commission seront de participer activement au réseau de matériovigilance et à l'évaluation des techniques de dermatologie esthétique et instrumentale, lasers en particulier, avant toute commercialisation.

La Direction Générale de la Santé (DGS) et la Haute Autorité de Santé (HAS) vont être immédiatement informées de la mise en place de cette commission d'évaluation. Les conclusions de la commission sur les techniques visées par ce décret seront ensuite transmises à la DGS par notre intermédiaire.

Le Conseil de Coordination de la Dermatologie reste à votre disposition pour toute question ou remarque sur ce dossier. Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations sincères.

Philippe BEAULIEU  
Président de la FFFCEDV

Brigitte DRENO  
Présidente du CEDEF

Georges REUTER  
Président du SNDV

Jean-Philippe LACOUR  
Président de la SFD

**Conseil de Coordination de la Dermatologie**  
Maison de la Dermatologie, 25 rue la Boétie, 75008 Paris.  
Tél. : 01.49.70.43.30. - Fax : 01.49.70.44.00

Le Conseil de Coordination de la Dermatologie (CCD) est né de la volonté de la SFD (Société Française de la Dermatologie), du SNDV (Syndicat National des Dermatologues Vénérologues), de la FFFCEDV (Fédération Française de Formation Continue et d'Évaluation en Dermatologie-Vénérologie) et du CEDEF (Collège des Enseignants en Dermatologie de France) pour représenter conjointement la spécialité de Dermatologie.